
	INFORMATIONS MA DEMANDE REST'O COLLEGE	
--	---	--

Mon enfant est inscrit dans l'un des 112 collèges publics du Val d'Oise, je peux déposer ma demande de calcul du tarif de la restauration scolaire au titre de l'année scolaire 2022/2023 en ligne sur la plateforme de téléservices <https://services-en-ligne.valdoise.fr/> du Département du Val d'Oise (CDVO) ou en téléchargeant le formulaire 2022/2023 <https://www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/> à compter du 9 juin 2022.

Attention aucune demande sur les anciens formulaires ne sera acceptée.

Le calcul de votre tarif de la restauration scolaire se fera selon un planning de dépôt - **Flyer Rest'O collège** – (3 périodes de calcul conformément aux 3 périodes de facturation des collèges)

Renseignements et justificatifs obligatoires pour effectuer une demande de calcul :

- J'ai effectué mon calcul, je suis au tarif maximum. Je ne transmets pas de justificatifs. Chaque repas me sera facturé par le collège à 5.05 €
- Je transmets toutes les informations nécessaires au calcul. Le calcul est effectué selon le principe du quotient familial CAF.

Liste des pièces justificatives selon ma situation :

- Je suis allocataire de la CAF – Attestation de paiement et de quotient du mois précédent et copie complète du livret de famille.
- Je suis allocataire MSA - Attestation de quotient du mois précédent et copie complète du livret de famille.
- Je ne perçois ni d'allocation (APL, ARS, prime d'activité, RSA, AEEH...) ni de prestation (de droit à compter de 2 enfants mineurs) – copie complète du ou des avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 du foyer et copie complète du ou des livrets de familles ou actes de naissance. **Attention**, *N'est pris en compte qu'un enfant à charge au titre de la CAF. En conséquence vous ne pouvez effectuer une demande de calcul à partir de l'avis d'imposition sauf dans le cas d'une garde alternée s'il n'y a pas division de la CAF (sur justificatif). Les Allocations dépendent des ressources. Elles ne sont pas soumises au nombre d'enfant. Les prestations familiales sont de droits à compter de 2 enfants mineurs.*
- Ma situation administrative ne me permet pas d'ouvrir de droit auprès de la CAF/MSA – Attestation de prise en charge délivrée par un organisme administratif ou social où seront inscrits les noms, prénoms et date de naissance des membres du foyer ou livret de famille.
- Je suis fonctionnaire international en France – Attestation nominative de mon employeur où seront inscrits les noms, prénoms et date de naissance des membres du foyer ou livret de famille.

Comment déposer ma demande (3 entrées) merci de n'utiliser qu'une seule entrée la multiplicité des demandes entraine l'augmentation des délais :

Par internet sur la plateforme de téléservices <https://services-en-ligne.valdoise.fr/> , **espace particulier**.

- **J'ai déjà un compte : votre adresse mail est votre identifiant.**
- **Je n'ai pas de compte : créez un compte – un mail d'activation vous sera envoyé. Il sera nécessaire d'activer votre compte pour accéder à votre espace puis créer un foyer de la famille (adresse postale).**

Une fois sur votre espace famille - tableau de bord cliquez sur service en ligne – Éducation - Formulaire en ligne auquel je joins les justificatifs en format PDF ou JPEG selon la situation.

Le délai de traitement des demandes déposées sur la plateforme est de 72h.

Par mail à restocollege@valdoise.fr (merci d'indiquer sur l'objet de votre mail 2022/2023 et précisez dans le mail les noms, prénoms, date de naissance du représentant légal, du ou des collégiens ainsi que la ville et le collège ou le numéro de votre demande) -

ATTENTION 1 MAIL = 1 FAMILLE

Je télécharge et j'imprime <https://www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/> **ET Je joins :**

- Le formulaire 2022/2023 dûment rempli, daté et signé avec en pièces jointes les justificatifs en format PDF ou JPEG selon la situation.

Si la demande est incomplète et non conforme, le dossier sera retourné par mail ou voie postale ; le dossier ne pourra être traité en l'état. Les familles, dans ce cas, seront informées par mail et appelées à formuler une nouvelle demande complète.

Le délai de traitement des demandes réceptionnées par mail est de 6 semaines.

Par courrier à :

Rest'O collège 2022/2023
Direction de l'Éducation et des Collèges
2 avenue du Parc – CS 202201
95032 CERGY PONTOISE

Je télécharge et j'imprime <https://www.moncollege.valdoise.fr/restauration-scolaire/> **ET Je joins :**

- Le formulaire 2022/2023 dûment rempli, daté et signé et copies des justificatifs en format A4.

Si la demande est incomplète et non conforme, le dossier sera retourné par mail ou voie postale ; le dossier ne pourra être traité en l'état. Les familles, dans ce cas, seront informées par mail et appelées à formuler une nouvelle demande complète.

Le délai de traitement des demandes réceptionnées par courrier est de 6 semaines.

Nous vous informons que toute l'équipe Rest'O collège reste à votre disposition pour toute information complémentaire :

Accueil téléphonique au 0 800 01 95 95 (numéro gratuit) :

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 09 juin 2022 au 12 octobre 2022

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h 30 du 13 octobre 2022 au 27 avril 2023

L'accueil téléphonique sera fermé durant les congés scolaires de fin d'année.

Par mail : restocollege@valdoise.fr - (merci d'indiquer sur l'objet de votre mail 2022/2023 et précisez dans le mail les noms, prénoms, date de naissance du représentant légal, du ou des collégiens ainsi que la ville et le collège ou le numéro de votre demande) -	Par courrier : Rest'O collège 2022/2023 Direction de l'Éducation et des Collèges 2 avenue du Parc – CS 202201 95032 CERGY PONTOISE
--	---

Traitement des demandes :

Étape 1 : Réception de votre demande au CDVO

Les demandes reçues par mail ou par voie postale sont numérisées par jour d'arrivée.

Si la demande est incomplète et non conforme, le dossier sera retourné par mail ou voie postale ; le dossier ne pourra être traité en l'état. Les familles, dans ce cas, seront informées par mail et appelées à formuler une nouvelle demande complète.

Le délai d'enregistrement est de 2 à 6 semaines selon la période.

Étape 2 : Enregistrement sur la plateforme de téléservices du CDVO :

La saisie informatique peut générer la création d'un compte. Vous recevrez alors un mail de CDVO Service en ligne "Activation d'un compte". Vous devrez cliquer sur le lien dans le mail et créer votre mot de passe.

À la saisie du dossier, vous recevez un mail "Création d'une demande" de CDVO service en ligne avec **le numéro de votre demande**. Ce numéro est à rappeler à chaque correspondance par mail ou par téléphone.

Enfin, une fois votre demande validée vous recevez uniquement par mail la notification de votre tarif.

Il faudra communiquer une copie de cette notification à l'intendance du collège afin de compléter le dossier d'inscription à la demi-pension et pour une application sur vos factures selon le planning de dépôt et de calculs des demandes.

Rappel le calcul du tarif ne vaut pas inscription. L'inscription et le choix du forfait à effectuer auprès du collège.

L'absence de notification entraîne la facturation au tarif de 5,05 € par repas et par collégien.

Ce tarif est applicable dans les 112 collèges publics du Val d'Oise pour tous les collégiens d'un même foyer.

A partir de votre compte, vous pouvez suivre l'évolution de votre dossier.

Un problème avec votre compte ? Vous ne recevez pas les mails d'activation de compte, de changement de mot de passe, de dépôt d'une demande, la notification ? cnx.platforme@valdoise.fr